Pourquoi apporter vos déchets ?

Ils sont transférés vers des centres de tri, puis ensuite recyclés.

Interdictions

La déchèterie de Freneuse n'accepte ni les camions ni les camionnettes.

Les professionnels n'ont pas accès à la déchèterie de Freneuse. Evacuation de leurs déchets via des centres de traitement adaptés.
(Par ex : SOTREMA à Rosny-sur-Seine, 33 rue Gustave Eiffel, 01 30 98 36 40)

Exceptions

Pour un déménagement ou lors d'un décès : autorisations exceptionnelles pour un passage de camion à demander à la CCPIF.

Les administrés qui n'ont qu'un seul véhicule utilitaire doivent se présenter à la mairie de leur commune pour obtenir une attestation de possession avant de venir chercher la carte d'accès à lecture magnétique.

La déchèterie

Lundi : 8h45-12h et 13h45-17h
Mardi : 8h45-12h et 13h45-17h
Mercredi : 13h45-17h
Jeudi : 8h45-12h et 13h45-17h
Vendredi : 8h45-12h et 13h45-17h
Samedi : 8h45-12h et 13h45-17h
Fermeture le mercredi matin, le dimanche et les jours fériés

Z. A. C. Les Portes de l'Ile-de-France
7 rue de la république
78840 Freneuse

La CCPIF

Du lundi au vendredi :
8h30-12h et 13h30-17h

Zone Artisanale Le Clos Prieur
78840 Freneuse
01 30 93 16 72
dechetterie@ccpif.fr

www.ccpif.fr

septembre 2023

La Communauté de Communes Les Portes de l'Ile-de-France

CCPIF
Communauté de Communes Les Portes de l'Ile de France

Déchèterie

Chaque geste compte !

www.ccpif.fr

Conditions d'accès

1. Habiter sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes de l'Ile-de-France

2. Etre porteur d'une carte d'accès à lecture magnétique.

Gratuite, la carte est délivrée au siège de la Communauté de Communes, Zone Artisanale Le Clos Prieur 78840 Freneuse, sur présentation :

- d'un justificatif de domicile (taxe foncière, taxe d'habitation ou facture de moins de 3 mois
- de la (des) carte(s) grise(s) du (des)véhicule(s) léger(s) concerné(s)

Vous pouvez les présenter à l'accueil de la CCPIF ou les envoyer par mail à decheterrie@ccpif.fr

Tout dossier incomplet ne pourra pas être validé.

Les déchets autorisés

Les déchets interdits

- Les ordures ménagères
- Les déchets d'amiante
- Les carnes d'animaux
- Les déchets médicaux (seringues, compresses, médicaments, etc.)
- Les pneus (tracteurs, utilitaires)
- Les déchets industriels
- Les déchets toxiques
- La ferraille et les carcasses de voiture
- Les déchets à risque
- Les armes
- Les aérosols et les objets à gaz ou explosifs